Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2026, À 14 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Christelle Lefèvre
Vice-présidente
Déléguée Ville de Sherbrooke

Pascale Larocque (Teams)
Déléguée Ville de Sherbrooke

Catherine Boileau
Déléguée Ville de Sherbrooke

Denis Savage
Délégué MRC du Haut-Saint-François

Nathalie Bresse
Déléguée MRC du Haut-Saint-François

Eugène Gagné
Délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

MEMBRES ABSENTS :

Bertrand Collins
Délégué substitut Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Président
Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Louis Longchamps
Directeur du développement durable et des relations externes de Valoris

Céline Martel
Coordonnatrice aux communications de Valoris

Geneviève Morin
Coordonnatrice administrative de Valoris

Antoni Daigle
Agent de projets Bureau de l'environnement Ville de Sherbrooke

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La vice-présidente déclare la séance ouverte à 15 h 20.

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2026-09-23-1622

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 septembre 2026 soit et est adopté, en y retirant le point 6.1.2.

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2026-09-23-1623

Adoption du procès-verbal du 27 août 2026

Proposé par le délégué Eugène Gagné,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 27 août 2026.

Que le procès-verbal de la réunion du 27 août 2026 soit et est approuvé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2026-09-23-0077

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposé sur le site internet.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2026-09-23-1624

Octroi d'un mandat d'accompagnement organisationnel à Ducharme & Cie

ATTENDU QUE Valoris traverse une période de transition organisationnelle, notamment en raison du départ prochain de son directeur général et de l'arrivée éventuelle d'une nouvelle direction générale;

ATTENDU QUE certains ajustements à la structure organisationnelle, aux rôles et aux responsabilités sont requis afin d'assurer la continuité des activités et de faciliter cette transition;

ATTENDU QUE Ducharme & Cie a déjà accompagné Valoris dans une première phase de cette démarche et possède une connaissance de l'organisation et du contexte dans lequel s'effectuent ces changements;

ATTENDU QUE la poursuite de cet accompagnement permettra de soutenir l'organisation et ses gestionnaires dans la mise en œuvre des ajustements requis et dans la transition vers une nouvelle direction générale;

ATTENDU QUE Ducharme & Cie a déposé une offre de services pour un mandat d'accompagnement organisationnel d'un montant forfaitaire de 75 000 $ plus les taxes applicables;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'autoriser l'octroi à Ducharme & Cie du mandat d'accompagnement organisationnel de Valoris, pour un montant forfaitaire de 75 000 $ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 16 septembre 2026;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de Valoris, les documents requis afin de donner effet à la présente décision.

RÉSOLUTION 2026-09-23-1625

Nomination au poste de directeur des finances

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'ajouter une ressource professionnelle expérimentée, possédant un titre comptable reconnu pour assumer les responsabilités de la direction des finances;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche du directeur de finance, sélectionnée au terme du processus de recrutement, doit être approuvée par le conseil d'administration;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'approuver l'embauche de monsieur Marc Malo au poste permanent de directeur finance conditionnellement à la période de probation usuelle, et que sa rémunération soit fixée selon la grille salariale 2026 du personnel professionnel et cadre.

Que la signature, par le directeur général, du contrat de travail de monsieur Malo, conservé dans son dossier personnel, soit et est autorisé.

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2026-09-23-1626

Liste des chèques émis du 16 août au 15 septembre 2026

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 août 2026 et le 15 septembre 2026 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-09-23-1627

Suivi budgétaire au 31 août 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 31 août 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-09-23-1628

Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 $ et plus adjugés par Valoris

Proposé par le délégué Eugène Gagné,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000$ et plus adjugés par Valoris – août 2026 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000$ et 25 000$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000$ et 25 000$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000$ au cours d'un mois précédent en 2026 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-09-23-1629

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations relatif au R-25-1

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 000 000 $ qui sera réalisé le 23 octobre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
25	2 500 000 $
25	1 900 000 $
25	200 000 $
25	3 400 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 25, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint François et de Sherbrooke souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 octobre 2026;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

8. CD du Haut-Saint-Francois
 46, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
 EAST ANGUS, QC
 J0B 1R0

9. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 octobre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

9. INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 2026-09-23-1630

Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel août 2026 / cumulatif 2025

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 31 août 2026 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-09-23-1631

Approbation d'un avenant pour la surveillance de chantier pour les travaux de construction de l'usine de traitements des eaux de lixiviation du LET de Valoris

CONSIDÉRANT QU'un retard dans l'achèvement des travaux de construction de l'usine de traitement des eaux nécessite de prolonger le service de surveillance de chantier afin d'assurer un suivi adéquat des travaux jusqu'à leur achèvement;

CONSIDÉRANT QUE les services visés par l'avenant demeurent directement liés à l'objet du mandat initial, soit la surveillance des travaux, et que la modification vise uniquement à prolonger la prestation de services nécessaire à l'achèvement du même projet;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires supplémentaires demandés sont jugés nécessaires afin d'assurer la continuité de la surveillance jusqu'à l'achèvement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM),* une modification contractuelle peut être apportée lorsqu'elle constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE ces services seront financés à même le règlement d'emprunt no 25-1;

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris autorise l'avenant au mandat de surveillance de chantier de Stantec Experts-conseils pour un montant maximal de 58 871,25 $ avant taxes.

10. RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION 2026-09-23-1632

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement no 5.4-3 modifiant le Règlement no 5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

La déléguée Nathalie Bresse donne l'avis suivant :

> « PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement n^{o} 5.4 - 3 modifiant le Règlement n^{o} 5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke de manière à adopter la grille de tarification 2027 de la Régie. »

et dépose le projet de règlement n^{o} 5.4 - 3.

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 48.

La vice-présidente

Christelle Lefèvre, déléguée Ville de Sherbrooke

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris